



## Avis de majoration sans avoir reçu l'amende initiale

Par **C. Hdt**, le **23/12/2020** à **18:55**

Bonjour,

J'ai reçu un avis de majoration concernant une infraction de type 3 (soit 68) alors que je n'ai pas reçu l'amende initiale. Ayant fait part de mon problème auprès du ministère public, celui-ci me demande de lui faire parvenir l'enveloppe de l'avis de contravention afin de prouver le retard. Cependant, ne l'ayant jamais reçu, je ne peux donner suite à sa demande. Que faire pour ne pas payer la majoration qui est de 180 au lieu des 68 initiaux ?  
En vous remerciant de votre réponse rapide,

Par **Visiteur**, le **23/12/2020** à **20:25**

Bonjour

L'adresse sur votre carte grise était-elle mise à jour si vous aviez déménagé ?

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/amende-majoree-recu-avis-contravention-comment-contester>

Par **morobar**, le **24/12/2020** à **09:53**

Bonjour,

Il me plairait de savoir si parmi nos lecteurs, certains ont réussi à contester la majoration,

sachant que nombreux sont ceux qui prétendent n'avoir jamais reçu l'avis original.